

# Charte numérique des Bibliothèques et Médiathèques de Toulon

---

## Missions des bibliothèques

« L'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement ». *Manifeste IFLA (International Federation of Library Associations and institutions)*

La consultation d'Internet dans les bibliothèques a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces nouvelles technologies de recherche d'informations.

## Conditions d'accès

**Art 1 :** Pour accéder à l'ensemble des services numériques (poste informatique, tablettes, jeux vidéo, réseau wifi) l'utilisateur devra être détenteur d'une carte de lecteur en cours de validité. Tout adhérent en litige devra régulariser sa situation avant d'accéder à un ces derniers.

**Art 2 :** Le temps de connexion quotidien à Internet est établi comme suit :

- moins de 8 ans : temps de connexion limité à 50 mn par jour et seulement à l'espace enfance de Chalucet (Rez-de-chaussée).
- 8 – 11 ans : temps de connexion limité à 50 mn par jour.
- 12 – 16 ans : 1h30 par bibliothèque et 3h par jour sur l'ensemble du réseau.
- 16 ans et plus : 1h30 par bibliothèque et 3h par jour sur l'ensemble du réseau.

**Art 3 :** L'accès aux ordinateurs se fait de 2 manières sur l'ensemble des médiathèques du réseau de lecture publique de la ville de Toulon :

- sur réservation (par téléphone, sur place, en ligne) dans l'ensemble du réseau ou en accès libre sur place. Tout rendez-vous non honoré est annulé 15 minutes après l'heure fixée et le poste est attribué à un autre usager. Il est impératif de prévenir en cas d'empêchement.
- en accès libre, à l'aide de ses identifiants personnels (numéro de carte et mot de passe)

**Art 4 :** Les usagers, âgés de moins de douze ans devront fournir une autorisation parentale leur donnant le droit d'utiliser un ordinateur, une tablette ou une console de jeu vidéo en autonomie. Les jeunes de moins de 10 ans devront être impérativement accompagnés d'un responsable légal (adulte ou adolescent de plus de seize ans).

**Art 5 :** Chaque ordinateur est prévu pour une personne. Toutefois, les enfants de moins de 10 ans seront accompagnés d'un responsable légal (adulte ou adolescent de plus de seize ans).

**Art 6 :** L'accès aux consoles de jeux vidéo est gratuit pour les adhérents des médiathèques possédant une carte en cours de validité ainsi que d'une autorisation parentale pour les personnes mineures.

L'accès aux consoles et aux ordinateurs de jeu est ouvert aux enfants de 6 ans et plus.  
La présence d'un responsable légal est obligatoire pour les enfants de moins de 10 ans sur toute la durée de jeu.

Les consoles et les ordinateurs de jeux vidéo sont accessibles sur les horaires d'ouverture de la médiathèque sur un créneau d'une heure par jour et par personne et peuvent accueillir un maximum de 4 personnes. Il est à noter que jouer à un jeu multijoueur équivaut à une session pour tous les joueurs.

En cas d'affluence, la médiathèque se réserve le droit de mettre en place un système de réservation. Dans tous les cas, il est demandé aux utilisateurs de respecter la durée d'utilisation. L'heure de fin de jeu est indiquée au joueur dès son arrivée.

L'utilisation du casque VR ne se fait que lors d'animations encadrées par le personnel de la médiathèque pour les personnes de plus de 12 ans et sur une durée maximum de 30 minutes.

**Art 7 :** Les informations recueillies suite aux connexions font l'objet d'un traitement informatique destiné à alimenter le logiciel de gestion des bibliothèques et générer des statistiques anonymisées. Ces données, à caractère personnel, ne sont transmises à aucun autre destinataire. Conformément au règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable dans l'ensemble de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018.

## Accès Wifi

**Art 8 :** Certains équipements du réseau des médiathèques permettent aux usagers inscrits et à jour de leur cotisation de se connecter gratuitement et de manière illimitée au wifi pour la durée de validité de leur inscription.

L'accès au wifi pour les jeunes de plus de 12 ans est soumis à la signature de l'autorisation parentale.

L'utilisateur pourra se connecter au réseau WIFI avec ses outils informatiques personnels (PC, tablette, smartphone...).

Le filtrage du contenu est limité aux dispositions légales.

## Conditions d'utilisation

**Art 9 :** L'utilisation d'une clé USB est autorisée pour sauvegarder des données sur les ordinateurs, pour accéder aux solutions d'impression payantes mises à disposition du public et sur les consoles de jeu vidéo. Les médiathèques de Toulon ne peuvent être tenues pour responsables en cas de perte de données.

**Art 10 :** L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Sont donc interdits la consultation des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie, de l'homophobie ou de pratiques illégales ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à un tiers.

**Art 11 :** L'utilisateur s'engage à n'effectuer aucune action assimilée à du piratage ou du vandalisme et plus précisément :

- À ne pas télécharger ou transférer des fichiers illégaux ;
- À ne pas chercher à s'introduire sur des postes distants, ni modifier des sites web ou des informations qui ne lui appartiennent pas ;
- À ne pas modifier la configuration du matériel, ni accéder aux fichiers systèmes ;
- À ne pas installer de logiciels

**Art 12 :** Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom.

**Art 13 :** L'utilisateur ne doit pas oublier qu'il se trouve dans un espace public et que son écran est visible par tous. Il doit veiller à ne pas afficher d'images susceptibles de choquer les autres utilisateurs notamment les mineurs. Le niveau sonore ne doit pas gêner les autres usagers. Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne serait pas conforme aux lois en vigueur et au respect des articles 8 et 9 de cette charte.

**Art 14 :** De manière générale, l'utilisateur doit veiller au respect du matériel et signaler tout dysfonctionnement du matériel informatique.

**Art 15 :** Les impressions sont payantes. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

## **Responsabilités**

**Art 16 :** Responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur est responsable de l'utilisation des services consultés. Il est seul responsable de sa boîte aux lettres électronique. La consultation et la suppression de messages relèvent de sa responsabilité.

Il appartient à l'utilisateur des postes multimédia de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données.

Les données circulant sur internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. L'utilisateur des postes multimédia est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur internet.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles d'utilisation des sites internet, et notamment des réseaux sociaux dont la plupart ne sont accessibles qu'à partir de treize ans.

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé du fait de l'utilisation d'internet au sein de la bibliothèque.

## **Responsabilités de la bibliothèque**

**Art 17 :** La bibliothèque n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de ses ordinateurs.

La bibliothèque ne pourra en aucun cas être tenue responsable du contenu des sites et services consultés, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les usagers et d'une manière générale de toute information consultée par l'utilisateur. Les parents ayant autorisé un mineur à consulter seul internet l'ont fait en toute connaissance de cause : malgré la vigilance des bibliothécaires, la consultation de sites sensibles reste possible.

La responsabilité de la bibliothèque ne pourrait être mise en cause du fait de la nature du réseau internet, et, en particulier, de ses performances techniques, des temps de connexion et de réponse, pour consulter, interroger ou transférer des informations et des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation.

La responsabilité de la bibliothèque ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, notamment en cas d'interruption des services d'accès par le serveur occasionnant pertes de données ou tout autre préjudice.

La bibliothèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau internet.

**Art 18 :** Les bibliothèques qui mettent à disposition du public un service de libre accès à internet (postes informatiques, wifi, etc) sont considérées comme des opérateurs de communication électroniques (OCE) et sont soumises aux obligations prévues par l'article L.34-1 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE). A ce titre, les bibliothèques doivent conserver les données de trafic répondant aux « besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales » et destinées aux autorités légalement habilitées. Selon l'article R. 10-13 du CPCE ces données sont conservées pour une durée d'un an à compter de leur date d'enregistrement.

**Art 19 :** Les utilisateurs doivent se conformer au règlement intérieur de la bibliothèque, affiché dans le bâtiment.

**Art 20 :** En cas de non-respect de la présente charte d'utilisation, la consultation est suspendue et le service se réserve la possibilité d'exclure l'utilisateur pour une période donnée. L'utilisateur s'engage à respecter la présente charte.